

DELIBERATION

Session ordinaire du 18 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le 18 avril à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune de **MASQUIERES** Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Thierry BOUQUET**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.04.2018

Présents : MM Thierry BOUQUET – Jean-Claude RIGAL – Willy BIEBER - Jacob SNOWBALL -

Absents : M. Prosper BASSET

Excusés : M. Jean-Philippe CAPDECOMME

Secrétaire : M Jacob SNOWBALL

Procuration de Néant

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2017,
 2. Vote Budget 2018 communal et budget annexe,
 3. Emprunt trésorerie,
 4. CDG 47 : accompagnement numérique,
 5. Vallon de la Vergnotte : maîtrise d'ouvrage,
-

Monsieur le maire présente aux conseillers présents les démissions reçues en mairie et adressées en sous-préfecture :

M. Patrick BEAUMIER, le 2 avril 2018,

Mme Christine BOUYSSOU, le 9 avril 2018,

M. André BOUYSSOU, le 10 avril 2018,

M. Jean-Luc AVEQUIN, le 15 avril 2018.

A ce jour, plus d'un tiers des membres du conseil municipal a démissionné, des élections partielles doivent être organisées dans les 3 mois à la date du 10 avril dernier pour remplacer les postes devenus vacants. La Préfecture arrêtera la date de ces élections par arrêté préfectoral. Dans l'attente de ces élections le conseil municipal restant peut se réunir et délibérer pour gérer les affaires courantes communales.

Le compte administratif 2017 et le budget 2018 peuvent être traités au cours de cette séance ainsi que les décisions budgétaires inscrites au Budget primitif 2018.

En attendant les instructions de la sous-préfecture les sujets du Centre de Gestion et du vallon de la vergnotte sont reportés à un prochain conseil.

7. FINANCES LOCALES / 095-2018

1 – Vote du compte administratif Communal 2017 :

Défaut de quorum : En l'absence de M. Prosper BASSET et de M. Jean-Philippe CAPDECOMME le quorum n'est pas atteint pour ce sujet.

Report à un prochain conseil.

7. 1 - FINANCES LOCALES / 096 - 2018 :

2 - Vote du Budget Primitif COMMUNAL 2018 et budget annexe GITES COMMUNAUX 2018 :

Monsieur le maire présente aux conseiller présents le Budget Primitif Communal 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	35.541 €
012	Charges de personnel et assimilés	26.990 €
014	Atténuations de produits	14.680 €
65	Charges de gestion courante	40.330 €
66	Charges financières	1.170 €
67	Charges exceptionnelles	200 €
022	Dépenses imprévues	2.000 €
023	Virement à la section d'investissement	8.054 €
042	Amortissent caserne Tournon	<u>1.521 €</u>
		130.486 €
RECETTES		
70	Produits des services et domaines	750 €
73	Impôts et taxes	58.049 €
74	Dotations subventions participations	45.949 €
75	Autres produits de gestion courante	4.600 €
77	Produits exceptionnels	2.050 €
002	Excédent antérieur reporté	<u>19.088 €</u>
		130.486 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Remboursement d'emprunt et assimilés et RAR	9.015 €
21	immobilisations corporelles	20.200 €
001	Déficit antérieur reporté 2016	<u>16.024 €</u>
		45.239 €
RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	8.054 €
102	dotation FCTVA	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	16.864 €
132	Subventions équipement	2.000 €
16	Emrpunts et Dépôt et cautions	16.800 €
040	Amortissent caserne Tournon	<u>1.521 €</u>
		45.239 €

Le Budget annexe GITES COMMUNAUX comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	5.900 €
012	Charges de personnel et assimilés	<u>500 €</u>
		6.400 €
RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	<u>6.400 €</u>
		6.400 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents

- Approuve et vote le Budget Primitif 2018 communal et budget annexe Gîtes communaux,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.3 – FINANCES LOCALES – EMPRUNT / 097 - 2018 :

3 - Prêt bancaire de 20.000,00 euros de 2 ANS – attente de subventions et FCTVA :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 2 ans dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA dans le cadre des travaux d'investissement 2018, Travaux d'aménagement et d'accessibilité de la Mairie.

Après en avoir examiné l'offre, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

♦ **DECIDE :**

de solliciter auprès du **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE** l'attribution d'un prêt pour un montant de **20.000,00 Euros**.

Prêt SAGELAN à taux variable indexé sur l'EURIBOR , au taux d'intérêt de 0,31 % – durée de 2 ans – Amortissement du capital in fine – paiement des intérêts par échéances annuelles – remboursement anticipé possible à tout moment partiel ou total –

Frais de dossier de **100,00 €**.

Date limite de validité de l'offre **20.05.2018** - Pour un déblocage des fonds avant le **15.04.2019**.

Le montant de cet emprunt sera versé auprès du Percepteur de la Trésorerie de FUMEL 47500.

♦ **PRENDS** les engagements suivants :

Inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE**.

♦ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt selon les termes de la présente délibération.

4 - CDG 47 : convention numérique :

Sujet reporté à un prochain conseil.

5 - Vallon de la Vergnotte : délégation de maîtrise d'ouvrage :

Sujet reporté à un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos la séance ordinaire du 18 avril 2018 à 22h00

Ont signé au registre les jours, mois et an susdits :

Les membres présents

Thierry BOUQUET

Jean-Claude RIGAL

Willy BIEBER

Jacob SNOWBALL.